

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 18/12/2017
Reçu en préfecture le 18/12/2017
Affiché le 
ID : 033-253306310-20171207-2017_44-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre :
Abstention :

L'an deux mille dix sept, le sept décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 22 Novembre 2017

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- GOT - GUILLEN- HERAUD- MONSEIGNE- QUENTIN-MM. CORSAN- DELAUNAY - GIRARD - LORLAUD -PLISSON- SUBRENAT.

Délibération N°2017-03-044: Journées Mondiales des Zones Humides 2018 sur l'Estuaire - Organisation de l'évènement de lancement en partenariat avec BioSphère Environnement et Ecoacteurs en Médoc et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et notamment sa disposition ZH 2 ;

Considérant la nécessité d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et le grand public sur les fonctions et les valeurs patrimoniales des zones humides de l'estuaire de la Gironde afin de les préserver ;

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans la démarche des Journées Mondiales des Zones Humides tout en développant des actions à l'échelle estuarienne ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1. de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'organisation de l'évènement de lancement des JMZH 2018 pour un montant total maximal de 5 000 € TTC dont 2 000 € pour la location d'un bateau, 2 000 € pour le buffet et 1 000 € de prestations artistiques ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à en confier la réalisation à des prestataires spécialisés par voie de bons de commande, les crédits seront inscrits au budget annexe Gestion de l'Eau 2018 ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention de 50 % du coût total auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

Article 4. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 7 décembre 2017

La Présidente

Françoise De Roffignac


Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.